

TOUS LES PROJETS

 **20
DÉCEMBRE
2019**  **LAURA
CHATEL**

 **Économie circulaire**

 **Emballages**

 **Nos actions**

 **Plastiques**

 **Politiques nationales**

 **TMB**

LOI ANTI-GASPILLAGE ADOPTÉE : NOTRE ANALYSE

La loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire a été adoptée tard dans la nuit par l'Assemblée Nationale.

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies à des fins de mesure d'audience.

JE REFUSE **J'ACCEPTÉ** 

Si des avancées concrètes sont à saluer, notamment l'interdiction de certains produits à usage unique ou le renforcement de l'information du consommateur, **le texte manque de mesures contraignantes pour enclencher une véritable transition de la société du "tout-jetable" vers l'économie circulaire.**

Zero Waste France s'inquiète ainsi du décalage entre certains objectifs adoptés (fin du plastique à usage unique, diminution de moitié des bouteilles plastiques, 100% plastiques recyclés) et l'absence de dispositions immédiates pour espérer les atteindre. La mise en oeuvre rapide de la loi notamment via ses décrets d'application sera essentielle pour lui donner un maximum de portée.

Des avancées à souligner

Le texte adopté hier soir contient quelques avancées dans la lutte contre le jetable. A noter : l'obligation de servir dans de la vaisselle réutilisable les repas et boisson pris dans l'enceinte des établissements de restauration (en 2023), qui porte sur un gisement de déchets considérable (une enseigne comme Mc Donalds produisant en France 1 kg d'emballages par seconde) la suppression

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies à des fins de mesure d'audience.

produit pour pouvoir utiliser le terme “recyclé”.

Enfin, la loi renforce l'obligation de tri à la source des déchets organiques, en conditionnant l'autorisation de nouvelles usines de tri-mécano-biologique à sa généralisation et en interdisant, à compter de 2027, de produire du compost à partir de déchets organiques extraits des ordures résiduelles.

De nombreux objectifs mais peu de mesures concrètes pour les atteindre

Fin des plastiques à usage unique (d'ici 2040), diminution de moitié des bouteilles plastiques commercialisées (en 2029), 100% plastiques recyclés (d'ici 2025), 5% d'emballages réutilisés (en 2023)... la loi a acté plusieurs objectifs, **mais le décalage entre ceux-ci et les mesures concrètes pour les atteindre est considérable** ! En effet, dans le même temps, l'Assemblée a rejeté les propositions de fixer des quotas contraignants d'emballages réutilisables à commercialiser pour les entreprises, d'interdire la mise en marché d'emballages non recyclables ou encore de bannir les petits formats de bouteilles (-50cl).

Ce sont les entreprises qui choisissent de commercialiser ou non leurs produits emballés dans du plastique. Sans mécanismes permettant de les contraindre à investir dans des solutions de vente en vrac ou d'emballages réutilisables, les objectifs nationaux de réduction du plastique adoptés risquent fort de rester des vœux pieux.

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies à des fins de mesure d'audience.

**JE REFUSE****J'ACCEPTÉ**

catégories de produits (boissons, produits frais, cosmétique, etc).

Il n'est pas rare que des mesures ambitieuses votées dans la loi voient cette ambition considérablement réduite dans les décrets d'application qui suivent. Pire encore, certaines ne sont tout simplement pas appliquées, faute de moyens ou parfois de volonté de l'Etat pour le faire.

Les réactions négatives suite à l'annonce de la suppression des plastiques jetables en 2040 ont démontré que les citoyens attendent des avancées rapides et visibles dans le domaine de la lutte contre la pollution plastique. La responsabilité du gouvernement est donc immense pour enclencher immédiatement ces changements et il est très regrettable que certains arbitrages soient repoussés à un nouveau cycle de négociation et de planification qui prendra plusieurs années.



19 décembre 2019

DEUX RECRUTEMENTS CHEZ ZERO WASTE

12 de

FIN DU DIA

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies à des fins de mesure d'audience.



L'ASSOCIATION

LA DÉMARCHE ZERO WASTE

PASSER À L'ACTION

ZERO WASTE FRANCE

3 rue Charles Nodier
75018, Paris

NOUS SUIVRE



NEWSLETTER

Pour être tenu au
courant de nos
actualités et de nos
événements !

CONTACT

ESPACE PRESSE

✓ **JE M'ABONNE**

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Conception & Réalisation: **Yann Rolland + Thibaut Caroli**

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez
l'utilisation de cookies à des fins de mesure d'audience.

JE REFUSE

J'ACCEPTÉ

